Image not found or type unknown

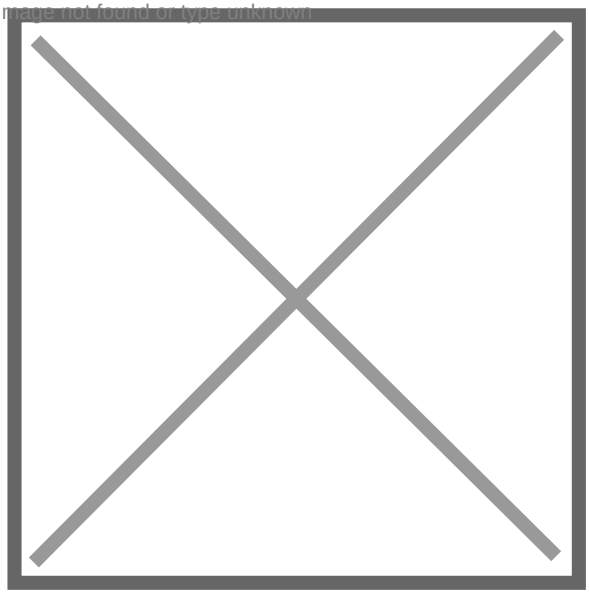

Pouvons nous obtenir la nationalité françcaise par adoption?

Par **danilou84**, le **11/09/2010** à **16:13**

Bonjour,

Je suis ivoirienne et j'ai 42ans
Mon père a eu la nationalité française par le mariage en 1997.
J'ai fait une dde de nationalité au consulat de france, et ils m'ont répondu que j'étais majeure lorsque mon père a acquis la nationalité. Nous vivons avec son épouse qui est comme notre mère depuis l'âge de 8 ans.
Elle decide alors de nous adoptés mon frère et moi.
Pouvons nous obtenir dans ce cas la nationalité française?

merci de me répondre

Par **mimi493**, le **11/09/2010** à **16:35**

On ne peut adopter un majeur que simplement.
L'adoption simple d'un majeur est sans effet sur la nationalité (article 21 du code civil)

Par **amajuris**, le **11/09/2010** à **21:26**

bjr,

le but de l'adoption est de donner une famille à un enfant et non d'obtenir une nationalité

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés